

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Procurations : 4
Suffrages exprimés : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024/D/03/2-2/052

OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ AU LIEU DIT « L'OUCHE DE L'ABBAYE »

Le 8 mars 2024 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : le 1^{er} mars 2024
Secrétaire de séance : Michel CÉPÉRO

Présents : Mesdames Marie-Laure BERTHIER, Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Suzanne DECHAMPS, Angélique DUBÉ, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Michelle MILLAN, Muriel PASQUER et Valérie PACAUD. Messieurs, Grégoire BERT, Éric BOURNY, Michel CEPERO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Pascal MASSON, Georges MOUSSIER, Vincent SOMMIER, Claude TESSIER et Nicolas MARTINS.

Absents ayant donné pouvoir : Mesdames Magali BRIEUX (pouvoir à Madame DUBÉ), Corine SERIEYS (pouvoir à Madame PASQUER). Messieurs Bruno BERNARD (pouvoir à Madame GAUTHIER) et Philippe CHARMARD (pouvoir à Monsieur MOUSSIER).

Absents : Messieurs Bruno GIRARD, Gérard MARGOTTIN.

Madame Patricia BOIRET et Monsieur Philippe LEBERT sont propriétaires indivisaires d'un terrain cadastré AL n° 72 au lieu-dit "L'Ouche de L'Abbaye" d'une contenance de 1 637 m².

La commune souhaite acquérir cette parcelle afin de pouvoir constituer des réserves foncières.

À l'issue de la négociation, les deux parties ont trouvé un accord matérialisé par les promesses de vente dûment signées par les propriétaires réceptionnées en mairie le 15 et le 16 janvier 2024.

Le prix d'acquisition est de 818, 50 euros net vendeur pour une surface de 1 637 m².

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'achat de la parcelle cadastrée AL n° 72.
- De prendre en charge les frais de notaire.
- De mandater l'Étude ACTES EN SOLOGNE Notaire (Me GHESTEM) Notaire à Selles-sur-Cher de procéder à la rédaction des actes.
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

Le Maire, **Stella COCHETON**

Le Secrétaire de séance, **Michel CÉPÉRO**